

## **Appel à candidature pour une résidence d'artiste aux Archives départementales Thématique Arts plastiques**

Depuis plus de 100 ans, les Archives départementales sont installées dans l'ancien grand séminaire de Nîmes, construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles doivent déménager en 2012 dans un nouveau bâtiment, plus fonctionnel et adapté à la conservation des documents. Avant de quitter ce lieu chargé d'histoire, il est envisagé de mettre en place une résidence d'artiste dans le domaine des arts plastiques.

### **Objectifs**

L'artiste (ou l'équipe d'artistes) devra mener un travail de création artistique en lien avec les différents usages de ce bâtiment depuis sa construction et avec les documents qui y sont conservés. Cette création se fera aussi en relation avec le public fréquentant les Archives départementales, qu'il s'agisse des usagers fréquentant la salle de lecture ou du public scolaire accueilli dans le cadre du service éducatif.

### **Contexte**

Le bâtiment de la rue des Chassaintes a été construit dans les années 1830-1840, par la volonté de l'évêque de Nîmes, M<sup>gr</sup> de Chaffoy, qui fut enterré dans la chapelle. Après avoir reçu plusieurs générations de futurs prêtres, il est devenu propriété de l'État et du Département en 1905 et a abrité plusieurs services administratifs, dont l'Inspection académique et les Archives départementales à partir de 1911. Une partie des locaux a servi d'hôpital militaire pendant la Première guerre mondiale et a ensuite hébergé des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, dont la présence est encore visible aujourd'hui sur certains murs (restes de peintures). Après la Seconde guerre mondiale, le bâtiment a été progressivement occupé dans son intégralité par les Archives départementales et a connu de nombreux réaménagements intérieurs, les façades extérieures conservant leur aspect du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 2011.

Créées pendant la Révolution française, les Archives départementales sont devenues un service du Conseil général en 1982 mais exercent aussi des missions de contrôle scientifique et technique sur les archives publiques dans tout le département au nom de l'État. Elles conservent environ 25 km de documents, dont 21 sont stockés dans le bâtiment de la rue des Chassaintes. Le document le plus ancien, sur parchemin, date de 816. Ce service est ouvert au public 45 heures par semaine (du lundi au vendredi) et accueille en moyenne 2 000 lecteurs différents par an. 36 agents y travaillent à temps plein.

### **Processus de création**

L'artiste (ou l'équipe d'artistes) est invité à mener durant sa résidence un travail de recherche et de création d'une œuvre en rapport au thème général qui a motivé l'appel à candidature et au contexte mentionné ci-dessus. Par sa présence au sein de l'établissement, il favorisera les relations directes avec l'équipe, sera prêt à échanger, partager, expliquer ses choix avec les agents et avec les usagers ou le public scolaire.

En sortie de résidence, il proposera une restitution de son travail de création sous la forme d'une exposition qui sera présentée dans le nouveau bâtiment lors de l'inauguration de ce dernier, selon des modalités qui seront à préciser avec l'équipe des Archives départementales.

### **Modalités**

Période : la résidence est prévue pour une durée maximale de 2 mois et devra se réaliser avant le début du déménagement, prévu au plus tôt pour le mois de mai 2012.

Lieu de travail : l'artiste (ou l'équipe d'artistes) disposera d'une salle située au rez-de-chaussée de l'aile ouest du bâtiment, exclusivement réservée à son usage. Il pourra aussi bénéficier d'un local pour stocker ses affaires.

Conditions d'accueil : l'artiste (ou l'équipe d'artistes) pourra être présent durant les horaires d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Il devra être autonome pour assurer ses déplacements et ne pourra pas bénéficier d'une place de parking aux Archives. L'artiste (ou l'équipe d'artistes) devra prévoir d'apporter le matériel nécessaire à la création de l'œuvre.

Financement : le Département versera à l'artiste (ou à l'équipe d'artistes) une somme correspondant d'une part à une allocation de séjour pour couvrir les frais relatifs à la mise en œuvre du projet de résidence et d'autre part aux honoraires.

Convention : le Département établit et signe avec l'artiste (ou l'équipe d'artistes) une convention précisant les différents aspects de la résidence.

### **Présentation de la candidature**

L'artiste (ou l'équipe d'artistes) candidat devra adresser :

1- les **éléments relatifs à son statut professionnel et social** (n° SIREN /SIRET, affiliation Agessa, association support..)

2- une **lettre développant ses motivations et intentions** quant à l'adaptation de son projet au regard des objectifs visés par la résidence

3- un **dossier** comprenant un CV détaillé, ainsi que des éléments utiles à la compréhension des travaux de création et de production engagés (visuels des œuvres réalisées tels que catalogues d'exposition, photographies...)

4- un **budget prévisionnel** de la résidence

### **Sélection**

L'artiste (ou l'équipe d'artistes) invité sera sélectionné par les Archives départementales.

Les dossiers devront parvenir aux Archives départementales avant le **10 février 2012** à l'adresse suivante :

20 rue des Chassaintes  
30 900 Nîmes